

## ADMINISTRATION

### AUTORITÉS ADMINISTRATIVES INDÉPENDANTES ET ÉTABLISSEMENTS SOUS TUTELLE

AFSSAPS  
Agence française de sécurité sanitaire des produits de santé

#### **Décision DG n° 2012-25 du 14 février 2012 portant nomination d'experts auprès de la Commission nationale des stupéfiants et des psychotropes**

NOR : ETSM1230068S

La directrice générale par intérim de l'Agence française de sécurité sanitaire des produits de santé,  
Vu le code de la santé publique, notamment les articles R. 5132-103 à R. 5132-111 et D. 5321-7 et  
suivants,

Décide :

#### Article 1<sup>er</sup>

Les personnalités dont les noms suivent sont nommées experts auprès de la commission  
mentionnée à l'article R. 5132-103 susvisé, au titre de l'année 2012 :

M. AUTHIER (Nicolas).  
Mme BOUCHER (Alexandra).  
M. COQUEREL (Antoine).  
Mme DAVELUY (Amélie).  
Mme DEHEUL (Sylvie).  
Mme DJEZZAR (Samira).  
Mme FRAUGER-OUSSET (Élisabeth).  
Mme GIBAJA (Valérie).  
Mme HARAMBURU (Françoise).  
M. KAHN (Jean-Pierre).  
Mme MICALLEF-ROLL (Joëlle).  
Mme PERAULT-POCHAT (Marie-Christine).  
Mme PEYRIERE (Hélène).  
Mme ROUSSIN (Anne).  
Mme SEC (Isabelle).  
Mme VIGNEAU-VICTORRI (Caroline).

#### Article 2

Le directeur de l'évaluation des médicaments et des produits biologiques est chargé de l'exécution  
de la présente décision, qui sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère du travail, de l'emploi et de  
la santé.

Fait le 14 février 2012.

*Le directeur général,*  
PR D. MARANINCHI